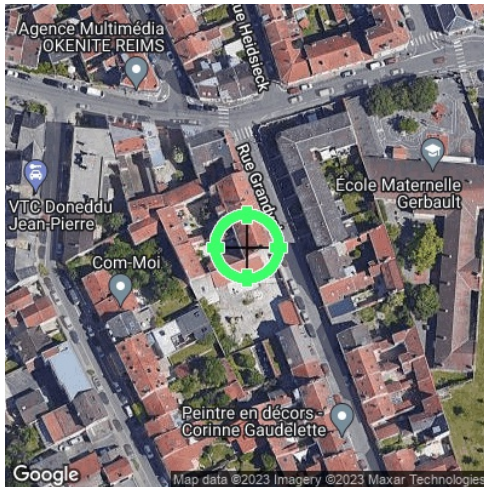


Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement
et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	DIAGNOPLUS
Numéro de dossier	4990
Date de réalisation	24/05/2023

Localisation du bien	8 rue Grandval 51100 REIMS
Section cadastrale	000 CL 221
Altitude	97.42m
Données GPS	Latitude 49.256105 - Longitude 4.050509

Désignation du vendeur	Succession ALARD
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **DIAGNOPLUS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible		EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Approuvé le 16/05/1991	EXPOSÉ **
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE			
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ **

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement
et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° DPC/2006-I/2/177 du 03/02/2006 mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble : 8 rue Grandval 51100 REIMS
Cadastre : 000 CL 221

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date 16/05/1991 ¹ oui non

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date _____ ³ oui non

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
oui non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription
⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard d'une zone exposée au recul du trait de côte

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte
NC* à l'horizon de 30 ans à un horizon entre 30 et 100 ans non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente
oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Mouvement de terrain Affaissements et effondrements

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : Succession ALARD
Acquéreur :
Date : 24/05/2023 Fin de validité : 24/11/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Marne
Adresse de l'immeuble : 8 rue Grandval 51100 REIMS
En date du : 24/05/2023

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	29/05/1992	29/05/1992	04/02/1993	27/02/1993	
Inondations et coulées de boue	30/04/1993	01/05/1993	20/08/1993	03/09/1993	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	25/10/2000	15/11/2000	
Inondations par remontées de nappe phréatique	04/01/2001	15/05/2001	23/01/2002	09/02/2002	
Inondations par remontées de nappe phréatique	15/03/2001	15/05/2001	19/06/2003	27/06/2003	
Mouvements de terrain	01/04/2001	30/06/2001	01/08/2002	22/08/2002	
Mouvements de terrain	01/01/2003	30/05/2003	02/08/2005	10/08/2005	
Mouvements de terrain	01/06/2003	30/06/2003	11/01/2005	15/01/2005	
Inondations et coulées de boue	07/08/2004	07/08/2004	11/01/2005	15/01/2005	
Inondations et coulées de boue	07/08/2004	07/08/2004	15/04/2005	23/04/2005	
Inondations et coulées de boue	04/07/2006	05/07/2006	15/01/2007	25/01/2007	
Inondations et coulées de boue	24/05/2007	24/05/2007	20/02/2008	22/02/2008	
Mouvements de terrain	10/02/2018	15/03/2018	18/11/2019	30/11/2019	
Inondations et coulées de boue	26/06/2020	26/06/2020	14/09/2020	24/10/2020	
Inondations et coulées de boue	04/06/2021	04/06/2021	30/06/2021	02/07/2021	
Inondations et coulées de boue	19/06/2021	21/06/2021	30/06/2021	02/07/2021	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : Succession ALARD

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

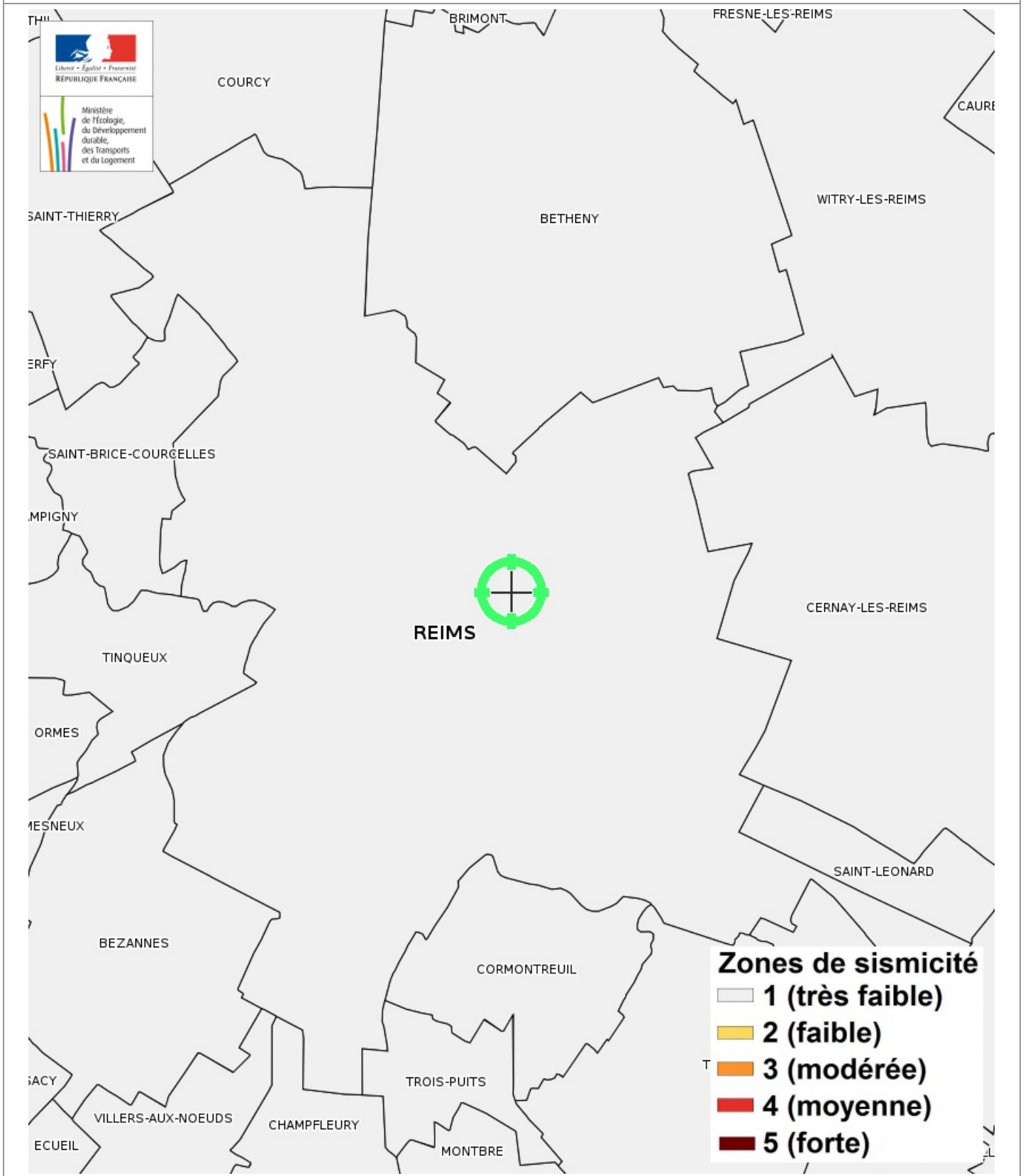
Source : Guide Général PPR

Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Marne

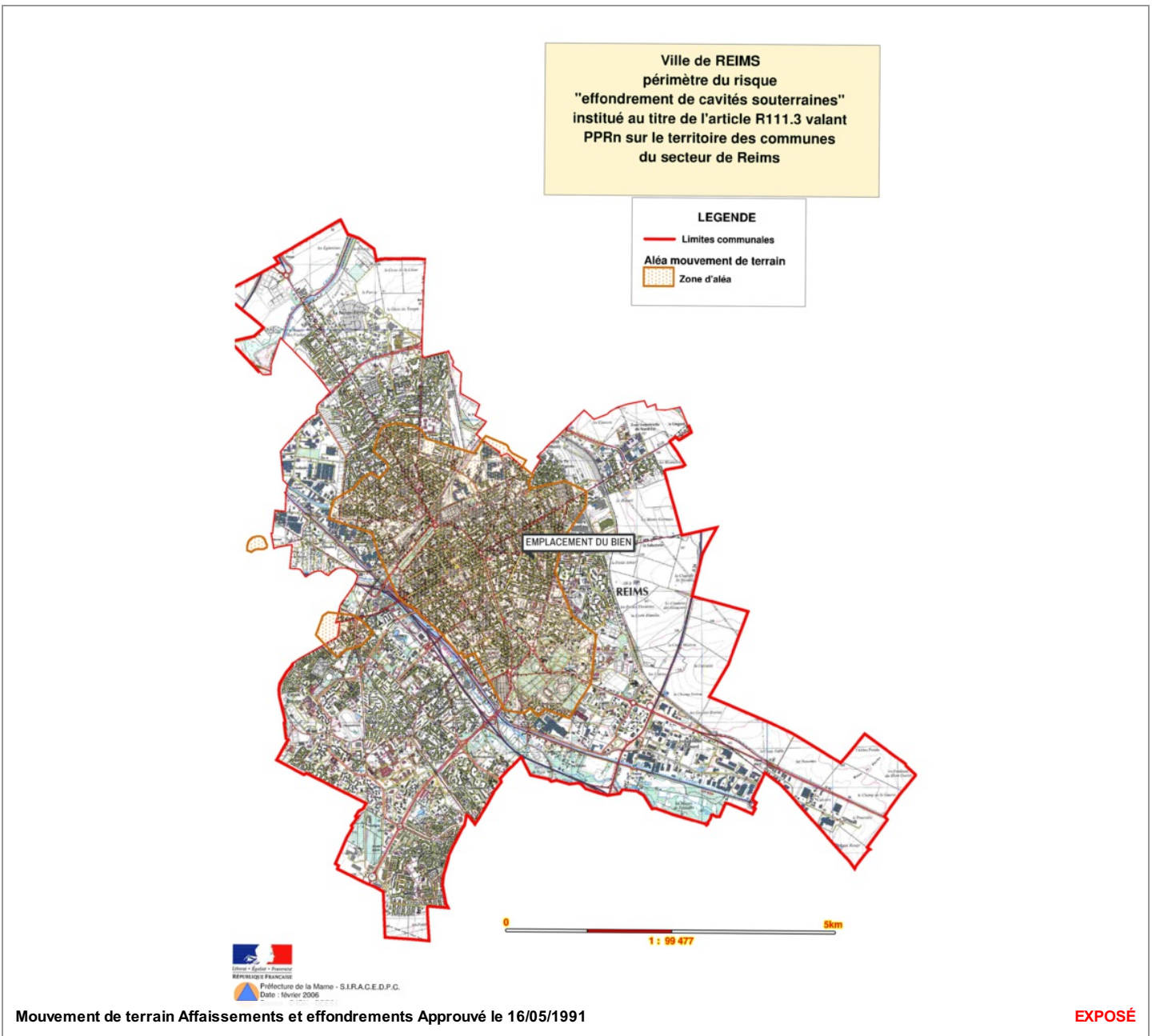
Commune : REIMS

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 1 - Très faible



Carte

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



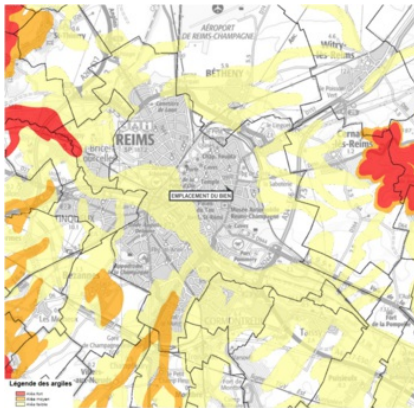
Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

Annexes

Arrêtés



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE - ARDENNE
PRÉFECTURE DE LA MARNE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

N° DPC/2006-1/2/177

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

COMMUNE de REIMS

**LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET du DEPARTEMENT de la MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPC/2006-G/1/1 du 3^{er} février 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2005 portant délégation de signature au directeur de cabinet du préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet du département de la Marne ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Reims sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (SIRACEDPC-3, rue Saint-Eloi à Châlons-en-Champagne), sous-préfecture de Reims et mairie concernée.

.../...

Annexes

Arrêtés

- 2.

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques, en application du code de l'environnement.

Article 3

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations sera adressée à monsieur le maire de la commune de Reims et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 4

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet de l'arrondissement de Reims, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 3 février 2006

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Jean-Luc Guillemoto

Annexes

Arrêtés

S.A./XF/CL/AP.17

DISTRICT DE REIMS

CAVITES SOUTERRAINES

Application de l'article R 111-3
du Code de l'Urbanisme

Arrêté Préfectoral du

Pièce n° 2

Annexes

Arrêtés

Direction Départementale de l'Équipement de la Marne

PREFECTURE DE LA MARNE



ARRETE

portant création d'un périmètre de risque
"Effondrements de cavités souterraines"
sur le territoire des communes de BETHENY,
REIMS, SAINT-BRICE-COURCELLES et TINQUEUX

LE PREFET
de la région Champagne-Ardenne
PREFET du département de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU :

- La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 art. 21,
- L'article R 111-3 du Code de l'Urbanisme,
- La circulaire 88-67 du 20 juin 1988 relative aux risques naturels et droit des sols,
- L'enquête publique effectuée du 19 novembre 1990 au 07 décembre 1990 en Sous-Préfecture de REIMS,
- L'avis favorable du Commissaire-Enquêteur,
- La consultation de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- La consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- La consultation du Service Départemental de l'Architecture,
- La consultation du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques, de la Défense et de la Protection Civile,
- La consultation du District de REIMS,
- La consultation de la commune de BETHENY,
- L'avis favorable de la commune de REIMS,

.../...

40 boulevard Anatole France 51022 CHALONS-SUR-MARNE CEDEX

Téléphone 26 70 30 30 Télécopie 26 70 30 00

Annexes

Arrêtés

- 2 -

- L'avis favorable de la commune de SAINT-BRICE-COURCELLES,
 - L'avis favorable de la commune de TINQUEUX,
 - L'avis du Sous-Préfet de REIMS,
 - Le rapport de présentation annexé en pièce n° 1,
- Sur proposition de la Direction Départementale de l'Équipement

ARRETE

Article 1 : Est délimité un périmètre de risques d'effondrement de cavités souterraines sur le territoire des communes de BETHENY, REIMS, SAINT-BRICE-COURCELLES et TINQUEUX.

Article 2 : Ce périmètre est défini conformément à la pièce n° 2 (plan de délimitation du périmètre).

Article 3 : A l'intérieur de ce périmètre, il est fait application des prescriptions définies dans la pièce n° 3.

Article 4 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne, M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de REIMS et M. le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin-Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Marne.

CHALONS-SUR-MARNE, le

LE PREFET,

Annexes

Arrêtés



**Le Cabinet du Préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DPC/2020/006 RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE
LE PRÉFET du DÉPARTEMENT de la MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'environnement ;
VU le code des assurances ;
VU le code de la construction et de l'habitation ;
VU le code de l'urbanisme ;
VU le code minier, notamment son article L174-5 ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;
VU le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant Monsieur Pierre N'GAHANE, préfet du département de la Marne ;
VU l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
VU l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;
VU l'arrêté DPC/2019/067 du 1^{er} octobre 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le département de la Marne ;
VU les arrêtés portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seine aval du 9 janvier 2020 concernant les 6 communes de la Marne suivante : Clesles, Saint-Just-Sauvage, Marcilly-sur-Seine, Conflans-sur-Seine, Esclavolles-Lurey et Saron-sur-Aube ;
VU l'arrêté ministériel du 18 novembre 2019 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle à la ville de Reims ;
VU l'arrêté ministériel du 29 avril 2020 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle aux communes de Châtillon-sur-Broué, Cheminon, Ecollemont, Giffaumont-Champaubert, Outines, Pargny-sur-Saulx, Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement, Vroil ;
VU l'arrêté ministériel du 16 juin 2020 reconnaissant l'état de catastrophe naturelle à la commune de Verneuil ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral DPC/2019/067 du 1^{er} octobre 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le département de la Marne.
Il dresse la liste des communes du département de la Marne où s'applique cette obligation d'information.

Article 2

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes marnaises listées en annexe I du présent arrêté.

.../...

1, rue de Jessaint CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 26 13 37
Mél : pref-defense-protection-civile@marne.gouv.fr 1/3

Annexes

Arrêtés

Article 3

Le département de la Marne n'est pas exposé aux risques miniers.

Article 4

Toutes les communes du département de la Marne sont classées en zone de sismicité très faible.

Article 5

Le département de la Marne n'est pas situé dans une zone à potentiel radon classée en niveau 3. En conséquence, l'obligation des I II et III de l'article L.125-5 du code de l'environnement ne s'applique pas concernant ce risque.

Article 6

Dans chacune des communes citées à l'article 2, les acquéreurs et locataires de biens immobiliers sont obligatoirement informés, par le vendeur ou le bailleur, de l'existence des risques naturels et technologiques majeurs auxquels ces biens, situés dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques, sont exposés. Les éléments nécessaires à cette information sont consignés dans un dossier communal d'information propre à chaque commune concernée, librement consultable en préfecture, sous-préfecture, mairie et librement téléchargeable sur le site Internet de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Information-preventive-des-populations/Transactions-immobilieres-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL>.

Article 7

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans les communes ayant bénéficié d'une ou plusieurs reconnaissance(s) de l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

La liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique pris depuis 1982 figure en annexe II du présent arrêté.

Ces arrêtés sont consultables en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées. Ils sont mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Information-preventive-des-populations/Transactions-immobilieres-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL>.

Article 8

Lorsqu'un immeuble bâti, situé sur le territoire de chacune des communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, a subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité, en application de l'article L125-2 ou L 128-2 du code des assurances, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer, par écrit, l'acquéreur ou le locataire, de tout sinistre survenu pendant la période où il a été propriétaire de l'immeuble ou dont il a lui-même été informé.

En cas de vente de l'immeuble, cette information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.

Article 9

Lors de toute transaction immobilière, dans les communes citées à l'article 2, un état des risques naturels et technologiques est annexé par le vendeur ou le bailleur à tout type de contrat de vente ou de location. L'imprimé-type prévu au 2^e alinéa du II de l'article L.125-5 du code de l'environnement est disponible sur le site Internet de la préfecture : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Information-preventive-des-populations/Transactions-immobilieres-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-IAL>

.../...

1, rue de Jessaint CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 26 13 37

Mél : pref-defense-protection-civile@marne.gouv.fr 2/3

Annexes

Arrêtés

Article 10

La liste des communes marnaises concernées et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes, au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement.

Article 11

Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressée à la chambre départementale des notaires et à chacun des maires des communes concernées.

Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne.

Article 12

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée – 51036 Châlons en Champagne cedex) (<https://www.telerecours.fr/>).

Article 13

M. le secrétaire général de la préfecture, Mme la sous-préfète, directrice de cabinet, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Reims et Mmes les sous-préfètes d'arrondissement d'Epervy et Vitry-le-François, MM. les chefs de service départementaux, Mmes et MM. les maires du département de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le **27 JUIL. 2020**

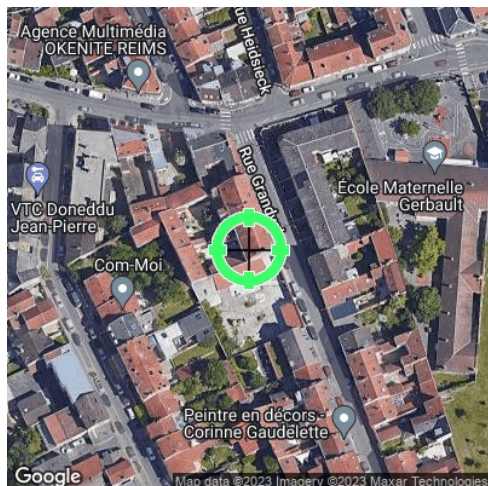
Le Préfet

Pierre N'GAGHANE

1, rue de Jessaint CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 26 13 37

Mél : pref-defense-protection-civile@marne.gouv.fr 3/3

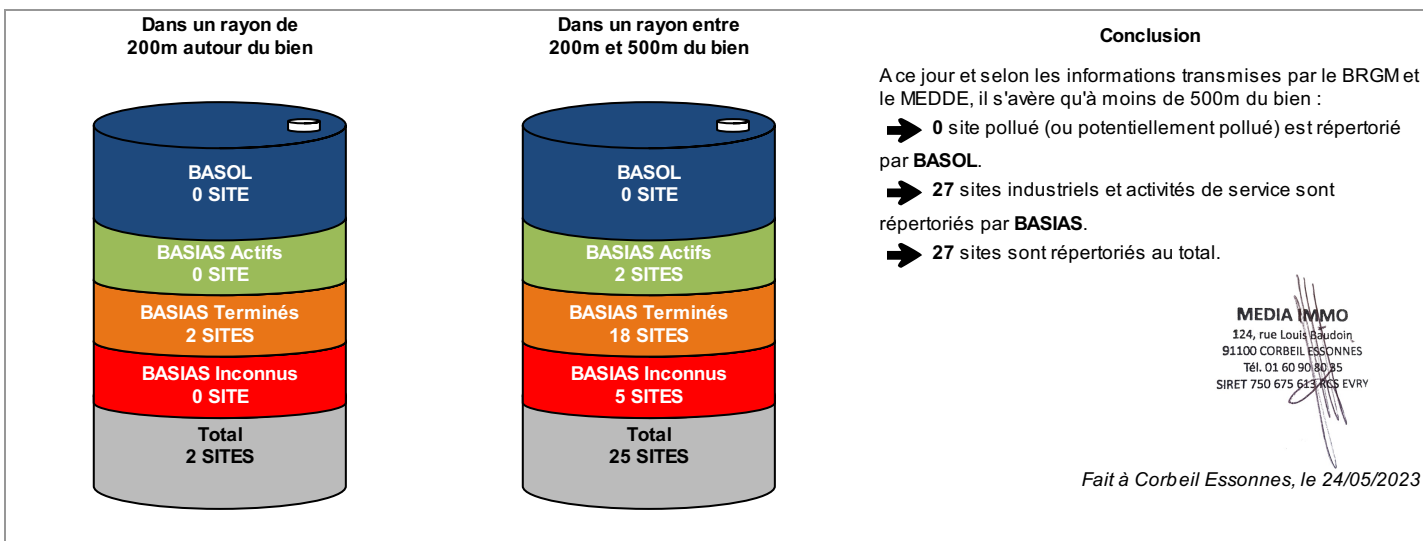
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	DIAGNOPLUS
Numéro de dossier	4990
Date de réalisation	24/05/2023

Localisation du bien	8 rue Grandval 51100 REIMS
Section cadastrale	CL 221
Altitude	97.42m
Données GPS	Latitude 49.256105 - Longitude 4.050509

Désignation du vendeur	Succession ALARD
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
Qu'est-ce que l'ERPS ?
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

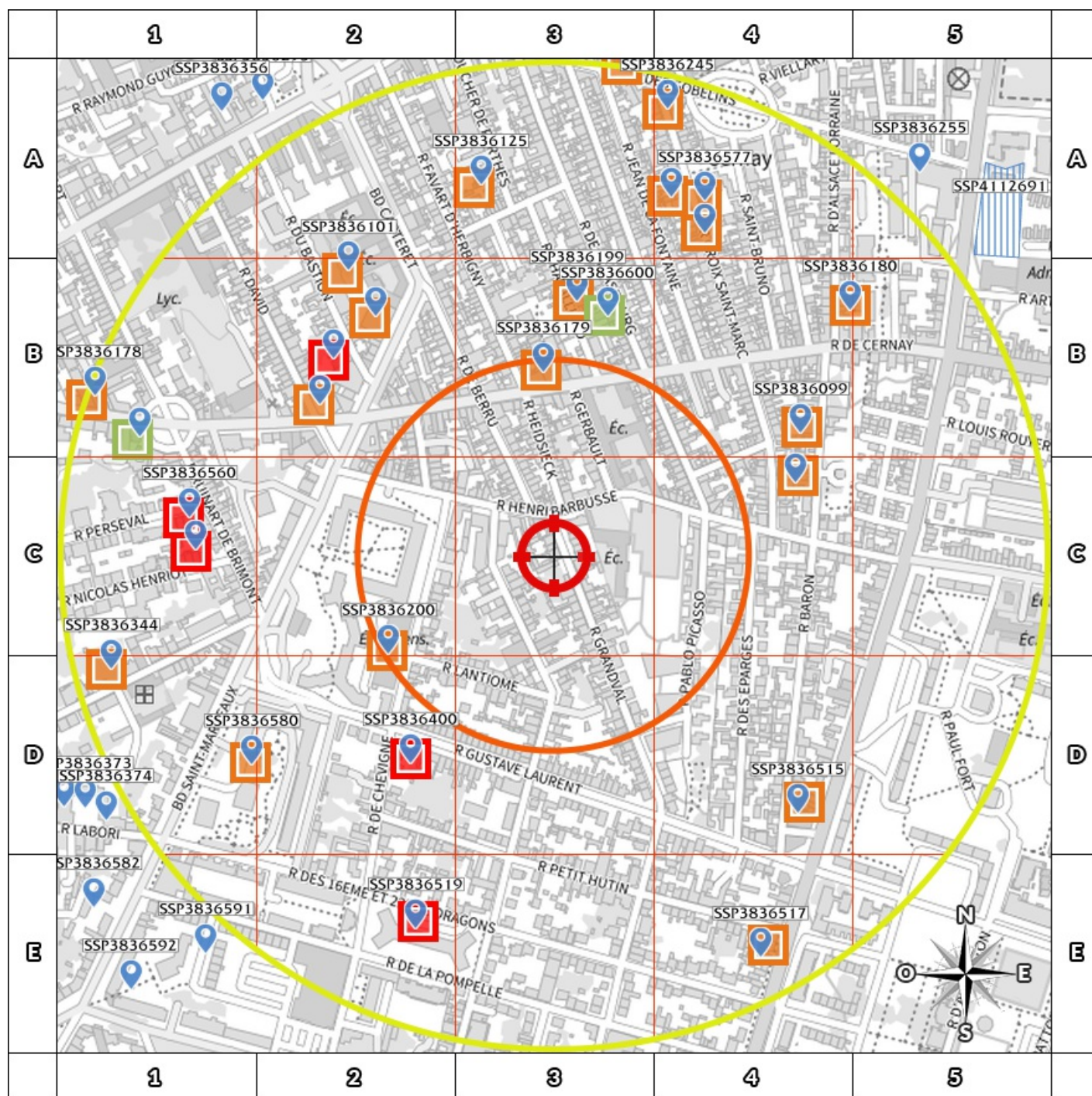
Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m

- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

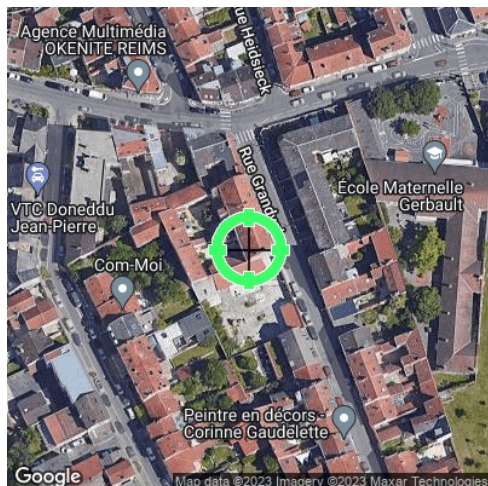
Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
B3	Ets QUESTIAUX et Cie	Fabrique de vêtements Fabrication de vêtements en textile	186 m
C2	Ets LELARGE ; Ets F. LELARGE ; Ets NOIROT, JANSON, LELARGE et Cie.	Atelier de filature & tissage de laine. Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage;Tissage	193 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
B3	Sté Antonio PEREZ	Atelier d'entretien et réparation mécanique Garages, ateliers, mécanique et soudure	246 m
D2	Ets ROFIDAL A. ; Association AVM ROFIDAL	Atelier de fabrication de carénages de motos Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	250 m
B3	Ets MICHEL & LAMOUREUX ; Sté SAGOPEPAS ; Ets GEOFFROY	Atelier de menuiserie et d'ébenisterie. Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	257 m
C4	Ets SIMON Julien	Atelier de nickelage-polissage Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	257 m
B4	Ets R. GONEL	Fonderie Fonderie d'autres métaux non ferreux	280 m
B2	Ets ANDRE Auguste	Garage Garages, ateliers, mécanique et soudure	284 m
B2	Ets LEGOUGE Charles	Carrosserie industrielle et automobile Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	299 m
B2	Sté BRIDE et Cie ; Garage CROCHE R.	Manufacture de drap cordé, teinturerie ; Garage Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage;Tissage;Ennoblement textile (teinture, impression,...);Fabrication d'articles textiles;Garages, ateliers, mécanique et soudure	302 m
D4	Ets CANOS	Atelier de réparation de pièces automobiles Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z;Garages, ateliers, mécanique et soudure	354 m
B2	Ets Ch. Roche et R. Faupin ; Anciens Ets Ch. ROCHE ; Ets Ch. ROCHE	Fonderie-Mécanique (construction) Fonderie;Mécanique industrielle	354 m
A4	Ets A. SCHOLLER	Fonderie Fonderie;Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	358 m
C1	Ets M. et R. DEFFAUX	Menuiserie Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	364 m
D1	S.A. Filature & Tissage de Reims ; Filature COLLET L. & H. ; Filature WAGNER & MARSAN	Filature Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage;Tissage	368 m
C1	Sté C. BOURLET	Atelier de réparations mécaniques automobiles Garages, ateliers, mécanique et soudure	372 m
A3	Entreprise Générale des Travaux Publics de la Champagne.	Entreprise de travaux publics et particuliers. Génie civil, construction d'ouvrage, de bâtiment, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée, canal, levage, montage)	378 m
A4	Ets J. STAIGRE	Serrurerie Fabrication de coutellerie	379 m
A4	Fonderie et atelier SHOLER	Fonderie Fonderie de fonte	387 m
B4	Total S.A; ts BEZARD	Garage; Blanchisserie+ Atelier de matelasserie Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	390 m
E2	St2 "Transport Henri WALBAUM"	D.L.I Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	392 m
B1	Ets F. COLLOGNON	Constructions métalliques Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	437 m
E4	Georges SAYN Mécanicien.	Atelier de mécanique Garages, ateliers, mécanique et soudure	447 m
A4	Ets BOCCARD & MEUNIER	Fonderie Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	461 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
D1	Ets MIRACLE Charles	Atelier de serrurerie Fabrication de coutellerie;Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	462 m
B1	Ets E. ETTLIN	Fabrique de meubles métalliques Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	493 m
A3	Ets M. LEMAIRE	Atelier de chaudronnerie + générateur d'acétylène pour soudure autogène Chaudronnerie, tonnellerie;Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z;Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	499 m

Nom	Activité des sites non localisés
	Aucun site non localisé

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	DIAGNOPLUS
Numéro de dossier	4990
Date de réalisation	24/05/2023
Localisation du bien	8 rue Grandval 51100 REIMS
Section cadastrale	CL 221
Altitude	97.42m
Données GPS	Latitude 49.256105 - Longitude 4.050509
Désignation du vendeur	Succession ALARD
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

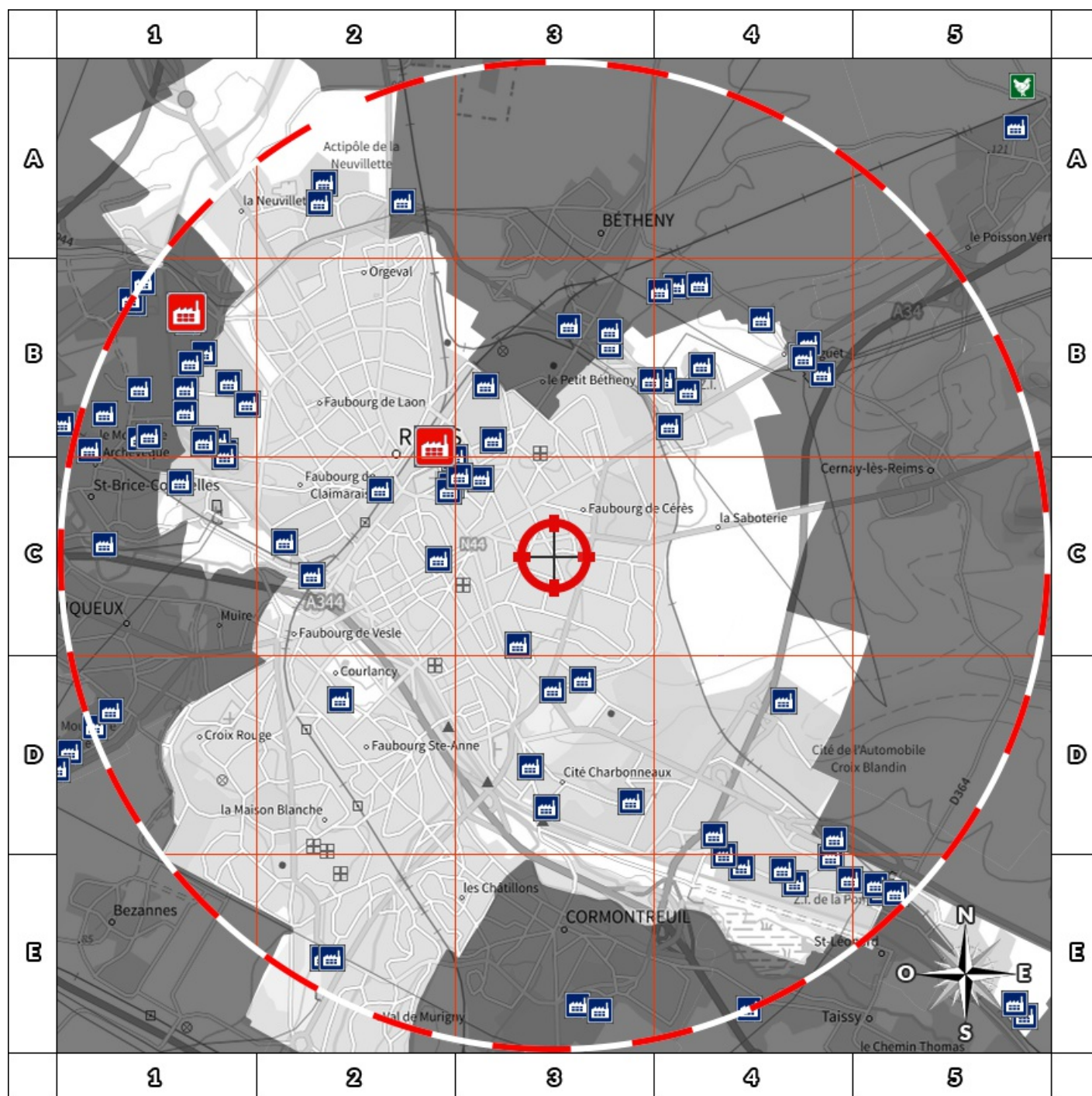
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de REIMS



2000m

Usine Seveso

Usine non Seveso

Carrière

Emplacement du bien

Elevage de porc

Elevage de bovin

Elevage de volaille

Zone de 5000m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .







Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de REIMS

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Coordonnées Précises	SAS MORY DUCROS	3 rue Maurice Hollande 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	PARCHIMY	Rue Maurice Hollande ZAC St Léonard 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	SIBELCO GREEN (ex PATE SAS)	rue Eugène Freyssinet ZISE 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	HAULOTTE GROUP	104 RUE DE COURCELLES 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	ROCHE ATELIERS	15 Bd Marcelin Berthelot 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	ACOLYANCE	16 Bd du Val Vesle 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	VIVESCIA	Chemin de Vrilly ZI Sud Est 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	GIRON (SAEM)	8 rue du Commandant BARBIER 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	BOULANGERIE DE L'EUROPE	1 Rue Louis Verel ZAC la Neuville 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	REIMS ENROBES	Allée Halary 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	ARCELORMITTAL CENTRES DE SERVICES	1 RUE EMILE DRUART ZIO 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	PEFC LOGISTIQUE (Tps CAILLOT)	Chemin des Pendants 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	MHCS - RUINART	4 rue des Crayères BP 85 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	CELLO PLASTIC - PLASTEX	5 rue Denis Papin ZINE 51050 REIMS	En cessation d'activité	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	CASSE indust. de l'automobile-PIERMAY	42 rue de Saint Léonard 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	REMOVAL	chemin du Moulin de Vrilly ZI les Essillards 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	OUI
	Centre de la commune	AVARA REIMS PHARMACEUTICAL SERVICES	CHEMIN DE VRILLY - parc industriel de la Pompelle 51100 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	MHCS - Vve CLIQUOT PONSARDIN	13 rue Albert Thomas 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	ROEDERER Louis	74 rue de Savoye 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	WALBAUM	36 Bd Val de Vesle 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	ROOSEVELT F. LYCEE	10 Rue Franklin Roosevelt 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	Producteurs Grands terroirs (voir obser)	67 Rue Jacquart 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	INITIAL-BTB	Rue Jacques Murgier ZAC La Neuville 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Coordonnées Précises	DURAND Engrais (+charbon)	Port Colbert - ZI 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	ONYX	impasse de la chaufferie 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON

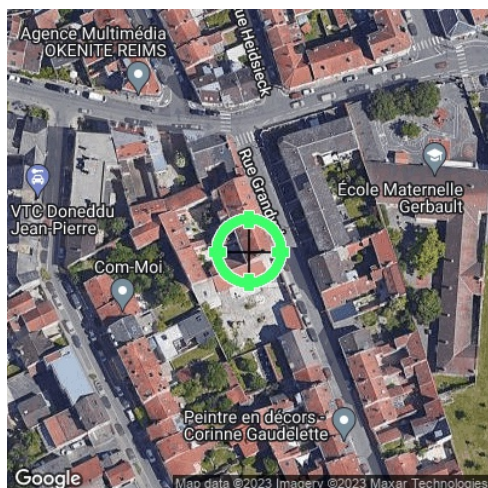
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Coordonnées Précises	VANKEN-POMMERY PRODUCTION	5 place du Gal Gouraud BP 1049 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	Société SIMON SAS	40 Bd du Val de Vesle 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	AUTO PIECES	11 route de Witry 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CRVC Champagne DE CASTELNAU	5 rue Gosset BP 467 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	TAITTINGER (JUSTICE)	13 rue de la Justice 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	PIECES AUTO 2001	26, rue du Général Micheler 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	Société DACHSER	Rue du Val Clair 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	LANSON	66 rue de Courlancy CS 20017 51726 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	HENKEL France- Reims	133 rue Léon Faucher BP 227 51050 REIMS	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	OI Manufacturing Reims Food (VMC)	41 rue Pierre Maître 51050 REIMS	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	DELPHARM REIMS	10 rue du colonel charbonneaux 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	MUMM - CH MARS	29 rue du Champs de Mars 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CHAMPAGNE TAITTINGER	5 rue du Colonel Pierre Clostermann ZAC de la Croix Blandin 51050 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	ARCELORMITTAL SSC France	245 rue de Courcelles 51050 REIMS	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	VANDEMOORTELE REIMS	1 rue des Macecliers 51689 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	OI Manufacturing france	69 rue Albert Thomas 51050 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
	Coordonnées Précises	SOCGRAM - ENGIE RESEAUX	impasse de la Chaufferie Val de Murigny 51050 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	VALEO SYSTEMES THERMIQUES	9 RUE DU COLONEL CHARBONNEAUX BP 208 51050 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	VIVESCIA	237 rue de Courcelles BP 142 51050 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	CHU CENTRE HOSPITALIER site principal	45 rue Cognacq Jay 51092 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	Grands Moulins de Paris (ex Euromill Nor	136 rue Vernouillet 51050 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	FORBO SARLINO	63 rue Gosset BP 62717 51050 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CNC Emballage et Service	114 rue de Courcelles BP 83 51050 REIMS	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	RECYLUX	249 rue de Courcelles 51050 REIMS	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	ONYX - REIMS EUROPE	rue de l'Escaut 51100 REIMS	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	ONYX TINQUEUX	7 rue Marcel Dassault 51100 REIMS	En construction Enregistrement	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Centre de la commune	CHU Direction des services techniques	rue Roger Aubry 51100 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Enregistrement	NON
	Coordonnées Précises	POINT P	32 Bd du Val de Vesle ZISE 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	EAU ET FEU	Rue Aloys Senefelder 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	JOURNAL L'UNION	4-6 rue Gutenberg 51100 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	TOTAL AV. BREBANT	8 à 12 Avenue Brébant 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
				Autorisation	NON
	Coordonnées Précises	CHARBONNEAUX BRABANT SA	5 rue de Valmy BP 341 51050 REIMS	En fonctionnement	Seveso Seuil Bas
				Autorisation	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
Communauté urbaine du Grand Reims	ZAC St Leonard rue du Val Clair 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
CHANOINE (Champagne)	allée du Vignoble 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
XPO VOLUME MEGA FRANCE	58 Rue du Val Clair prolongée ZAC St Léonard 51100 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
SEYFERT SAS	rue du Val Clair - ZI La Pompelle BP 1006 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
PH-CH	12 allée du Vignoble 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
MICHAUX INTERNATIONAL	2 Rue du Val Clair ZAC St Léonard 51050 REIMS	En cessation d'activité	Non Seveso
		INCONNU	NON
SCI SAINT HONORE REIMS ENTREPOT	ZAC de la Pompelle Rue Attilio Marzin 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Enregistrement	NON
Transport CAILLOT	Parc Industriel La Pompelle Rue du Val de Clair 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON
ITRON	1 rue Chretien de Troyes 51050 REIMS	En fonctionnement	Non Seveso
		Autorisation	NON

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	DIAGNOPLUS
Numéro de dossier	4990
Date de réalisation	24/05/2023

Localisation du bien	8 rue Grandval 51100 REIMS
Section cadastrale	CL 221
Altitude	97.42m
Données GPS	Latitude 49.256105 - Longitude 4.050509

Désignation du vendeur	Succession ALARD
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 CL 221
------------	------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble : 8 rue Grandval
51100 REIMS

Cadastre : CL 221

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____
1 si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui non

2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui non

révisé approuvé date _____
1 si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹ forte zone B ² forte zone C ³ modérée zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de REIMS

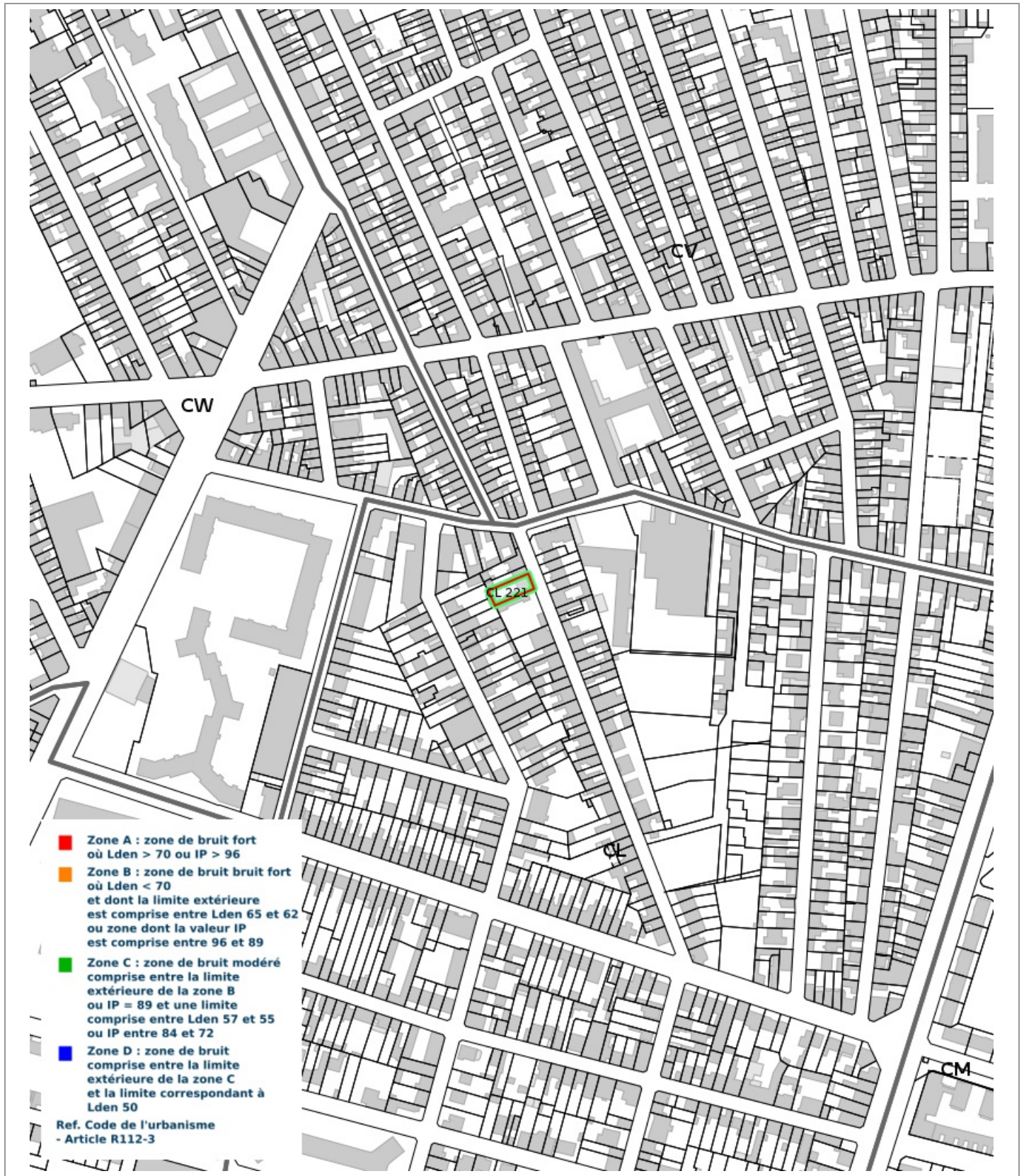
Vendeur - Acquéreur

Vendeur	Succession ALARD		
Acquéreur			
Date	24/05/2023	Fin de validité	24/11/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004